PRÉCIS
DES OPÉRATIONS
DU C.EN RAPINAT,
EN HELVÉTIE.



PRÉCIS
DES OPÉRATIONS
DU C.EN RAPINAT,
EN HELVÉTIE.

JE ne me serois jamais imaginé que mon nom prêteroit tellement à la malignité, qu'il dût compromettre, et mon ancienne réputation d'honnête citoyen, et ma tranquillité ; je n'ignorois pas que des plaisans s'en égayoient ; j'eus lieu de m'en convaincre à mon arrivée en Suisse, lorsque je lus dans une feuille française qu'avec un nom tel que le mien, il falloit avoir bien des *vertus* pour ne pas être suspecté de *rapines :* comme je n'ai jamais été dans l'usage de publier le bien que je faisois, et qu'en le faisant, je me persuadois que je ne remplissois que mon devoir, je n'en ai pas agi comme tant d'autres, qui ne manquoient pas d'instruire le public de la moindre de leurs actions ; je me suis ren-

fermé dans cet adage, *virtus merces ipsa sibi*, c'est-à-dire, que la vertu est sa propre récompense. Mais aujourd'hui que je suis attaqué dans mon honneur, dénoncé à la tribune des deux conseils et au directoire, je ne puis ni ne dois garder le silence.

Le citoyen Lecarlier nommé commissaire en Helvétie, s'y rendit dans les premiers jours de germinal de l'an 6; je l'y accompagnai en qualité d'adjoint, et comme possédant l'idiôme du pays : le citoyen Lecarlier étoit seul revêtu de pouvoirs; aussi est-ce lui qui crut nécessaire de mettre incessamment un séquestre régulier sur les caisses publiques de Berne, de l'Oberland, de Zurich, de Lucerne, de Soleure et de Fribourg qui étoient déjà saisies, d'assister à la vérification de la caisse de Berne, et d'en faire délivrer les sommes que les besoins exigeoient; il fit notamment effectuer l'envoi de trois millions à l'armée d'Angleterre, de près de 1,500,000 francs pour arriéré de solde à l'armée d'Italie, la remise de 800,000 fr. pour les dépenses secrètes des généraux en chef, et de 200,000 f. au directoire hevéltique. Cette dernière

somme fut tirée de la caisse de Zurich.

Immédiatement après, le citoyen Lecarlier prit son arrêté du 19 germinal, par lequel il imposa une contribution de seize millions sur les familles des anciens gouvernans des cinq grands cantons de Berne, Zurich, Fribourg, Lucerne et Soleure. (Les petits cantons non-seulement n'y furent pas compris, mais on ne leur a jamais imposé de contribution.) La rentrée devoit avoir lieu dans le plus court délai, à peine d'exécution.

Il ne tarda pas non plus à s'occuper de l'organisation politique de la Suisse; il éprouva de la résistance de la part des petits cantons, mais elle ne l'empêcha pas d'installer le corps législatif et le directoire : le premier se trouvoit au nombre de plus de la moitié, conformément à son arrêté du 9 germinal, et le second étoit complet.

La mission du citoyen Lecarlier cessa par sa nomination au ministère de la police générale; il quitta la Suisse le 13 floréal, non sans m'avoir honoré des marques d'estime particulière. Je pris à l'époque de son départ la qualité de commissaire, le directoire m'ayant nommé pour le rem-

placer, je m'empressai aussitôt de me faire positivement instruire de tout ce qui avoit trait aux finances.

Je me convainquis sans peine que le jet de seize millions de contribution étoit exhorbitant, pour un pays dont l'aisance ne consistoit que dans l'industrie de ses habitans; le directoire auquel j'adressai mes représentations les accueillit avec quelque bonté, et il chargea le ministre des finances de convenir et de consentir à une remise assez conséquente.

L'arrivée de cette dépêche fut pour moi l'époque la plus heureuse de ma mission; je pouvois mitiger, soulager, remettre; je me trouvois à même d'empêcher la ruine de plusieurs familles peu aisées, et que les circonstances de l'ancien régime avoient placées dans le gouvernement, d'éviter les ventes précipitées des terres, la baisse des fonds publics qui produisoient intérêts, les aliénations à vil prix des contrats de rentes, la réforme des dépenses qui seroit tombée sur un grand nombre d'ouvriers et d'artisans qui en vivoient; en un mot, rien ne s'opposoit plus à cet élan naturel que j'ai toujours eu vers l'humanité; et par une

suite de ce principe, je n'ai jamais employé ni *saisie*, ni *force armée*, ni *garnisaire* pour hâter la rentrée de la contribution.

Loin delà, je trouvai un moyen de procurer de plus en plus du soulagement aux contribuables; je proposai aux chambres administratives de se charger elles mêmes de fournir les subsistances à l'armée à compte des contributions ; elles acceptèrent la proposition sans hésiter ; le commissaire-ordonnateur en chef seconda l'accomplissement de cette mesure ; il taxa le prix des rations, et l'armée fut nourrie de la sorte jusques à la fin de fructidor de l'an 6.

Ce parti étoit d'autant plus avantageux, que, d'un côté, les contribuables y trouvoient tous les délais nécessaires, et que de l'autre, l'armée n'avoit pas à sa suite un nombre immense de fournisseurs, de commis et d'agens.

Il eût été à desirer que cet état des choses eût pu continuer de la sorte; mais le fanatisme, d'accord avec les malveillans du dehors, ayant secoué sa torche funèbre dans les petits cantons, il fallut combattre une troupe d'égarés conduite par le capucin Paul.

Il devint alors impossible d'exiger des cantons contribuables qu'ils transportassent les subsistances au-delà du mont *Albis*, du *Brunig* et du lac *Wallenstell:* on prit d'autres mesures ; l'ordonnateur passa des marchés, et on ne sera pas peu étonné d'apprendre que le fournisseur tenu de livrer les fourrages sur tous les points en Suisse, ne recevoit que deux francs par ration.

Ce fournisseur, auquel il est dû des sommes considérables, renonça à l'entreprise en frimaire dernier, époque à laquelle les subsistances de l'armée, et celles délivrées à plus de 70 mille hommes qui ont traversé la Suisse pour se rendre en Italie, ensemble l'habillement et les autres services indispensables, avoient consommé presque tous les fonds, et c'est cette défection qui donna l'entrée en suisse successivement à plusieurs compagnies envoyées de l'intérieur.

Il me fut porté plusieurs fois des plaintes sur ce que les fournisseurs ne payoient point les denrées que les communes livroient aux troupes, soit pour le compte des premiers, soit par la nécessité dans laquelle les dernieres se trouvoient de subvenir instantané-

ment aux besoins du moment : je les fis vérifier par l'intermédiaire de l'ordonnateur en chef, et l'on m'assura que si ces fournisseurs ne payoient point, c'étoit que la situation du trésor ne permettoit pas au ministre qu'ils le fussent eux-mêmes.

Loin de moi de prendre la défense des fournisseurs ; je ne les ai jamais fréquenté ; je ne les connoissois que d'après leurs écrits que me présentoit l'ordonnateur, et si je dois à la vérité de dire qu'il y en a eu d'honnêtes, ils déclareront à leur tour, qu'en général, je n'en ai agi à leur égard qu'avec une sévérité extrême ; parce que j'exigeois d'eux qu'ils payassent aussi-tôt les subsistances que les communes avoient fournies.

Ce sont ces livraisons effectuées par les communes, qu'on tranforma très improprement en prétendues réquisitions ; jamais je n'en ai faites ni ordonnées ; je les avois rigoureusement défendues ainsi que le général en chef ; nos arrêtés existent ; mais ce qui a donné lieu à une méprise à cet égard, est la qualification de *commissaires* que les habitans de l'Helvétie donnoient assez communément aux employés des vivres

et des fourrages ; de-là sont résulté les dénominations jusque-là inconnues, de *commissaires aux viandes, au pain, aux liquides, et aux fourrages ;* je n'ai pu ni dû être compris dans cette nomenclature ; les autorités et les citoyens de la Suisse m'appelloient *commissaire du gouvernement ;* c'étoit à moi qu'ils adressoient leurs réclamations, et j'y ai fait droit autant qu'il étoit en mon pouvoir. Je n'ai pas laissé ignorer au citoyen Milet-Mureau, ministre de la guerre, combien il était urgent de prendre un parti décisif à l'égard de ces réclamations ; je rappellerai ici que je lui ai écrit à ce sujet les 24 ventôse, 1er, 5, 14, 17, 24, 26 germinal, 3, 18, 28 floréal, 2, 6, et 24 prairial dernier, je n'y ai point ménagé les fournisseurs.

Les sommes trouvées dans les caisses de Berne, de Soleure, de Zurich, de Fribourg, de Lucerne et de l'Oberland, étoient composées de pièces de monnoies de presque tous les pays ; le citoyen Lecarlier avoit eu lieu de s'en certiorer. La différence de leur titres influoit sur celle de leur valeur ; il falloit payer la solde, et ce n'étoit pas avec

des pièces étrangères, qui n'avoient point cours, qu'on pouvoit subvenir à ce service si essentiel.

Les contributions ne rentroient qu'en vaisselles d'argent : quel parti prendre ?.. Je proposai d'avoir recours à des échanges contre des pièces au cours ; on fit essayer les monnoies, et l'on trouva que le marc devoit produire quarante-six fr. ; c'est de la sorte que nous parvînmes à obtenir de l'argent de France.

Ici il ne sera pas indifférent d'observer, qu'il a paru très avantageux de convertir à ce taux des pièces anciennes à différens titres, très-bas, puisqu'on avoit l'exemple de l'échange des trois millions envoyés à l'armée d'Angleterre, qui n'a donné que trente-huit à trente-neuf francs par marc.

On conçoit aisément que dans une semblable position, il devenoit assez difficile de connoître, de prime abord, le véritable montant de la caisse de Berne, et cette difficulté provenoit même encore de ce que l'on ne tiroit du caveau, et qu'on ne pesoit les valeurs, qu'à fur et à mesure que les besoins de l'armée l'exigeoient ; nous n'avions que des données approximatives sur

le montant des sommes, et ces données qui avoient été fournies même avant l'arrivée du citoyen Lecarlier en Suisse, par le trésorier de Berne, qui l'estimoit à près de six millions, étoient connues du premier; cependant, desireux d'apprendre au vrai ce que le caveau pouvoit renfermer de vieilles pièces, l'ordonnateur en chef fit, en ma présence, en celle des commandans de la place, et du poste, de la garde et du directeur de la monnoie, transporter tous les sacs à l'hôtel de la monnoie : ils furent pesés successivement par le même directeur, (citoyen aussi honnête qu'il est instruit) et cette opération, à laquelle nous employâmes plus d'une décade, produisit passés 1,500,000 francs de plus que ne portoit la note fournie dans le tems par le trésorier du canton.

L'hôtel de la monnoie ayant paru plus propre à y renfermer ces valeurs, de même que celles que rendoient les contributions, on les y laissa déposées : l'ordonnateur mit le scellé sur les portes, les clefs furent conservées par moi-même, le directeur de la monnoie demeura le gardien du trésor, en même tems que le poste de force armée qui étoit dans la proximité, et chaque fois qu'on faisoit ex-

traire des valeurs de l'hôtel, je m'y trouvois accompagné du commissaire ordonnateur, d'un commissaire des guerres, du commandant du poste, ou de celui de la place, du payeur, de celui chargé de négocier les échanges, du directeur de la monnoie qui effectuoit la pesée des sacs, et de plusieurs volontaires du poste voisin, qui aidoient à les transporter. L'ordonnateur a toujours dressé procès-verbal de l'extraction, de la quantité et de la remise : ces faits sont notoires et attestés par les procès-verbaux.

Le surcroît de fonds trouvés dans la caisse de Berne, me porta à proposer au directoire de l'employer à l'habillement dont l'armée avait le besoin le plus urgent ; et aussi-tôt l'ordonnateur en chef passa marché en présence du général en chef et de la mienne. (Ce marché avoit même déjà été consenti par le citoyen Lecarlier, qui, avant son départ de la Suisse, s'étoit convaincu de la nécessité de procurer des vêtemens à nos braves défenseurs).

Pour satisfaire à l'engagement pris avec les négocians qui livroient les draps, et pour obtenir plus de latitude dans nos ressources, j'obligeai ces fournisseurs de

recevoir en paiement, à raison de cinquante francs le marc, les vieilles argenteries et vaisselles à différens titres, que produisoit la rentrée des contributions; de cette manière, le trésor de l'armée gagnoit visiblement quatorze à quinze pour cent, puisque ces mêmes vaisselles ne se versoient à la monnoie qu'à raison de quarante deux et quarante trois francs par marc. Ce bénéfice, qui ne laissa pas que d'être assez considérable, nous mit à même de pourvoir à la petite monture du soldat, et notamment à la fourniture des souliers dont il avoit un si grand besoin.

Indépendamment de cette dépense, je fus dans le cas de me convaincre de la nécessité d'une seconde; c'étoit de celle de la remonte des troupes à cheval; et avec l'ordre que je fis mettre dans les paiemens, cinq corps obtinrent les chevaux qui leurs manquoient.

J'instruisis le directoire, décade par décade, de toutes mes opérations, *et je ne lui laissai pas ignorer le surcroît de fortune qui nous étoit résulté du pesage des vieilles pièces trouvées dans le caveau de Berne.*

Enfin, le 26 brumaire dernier, le commissaire ordonnateur en chef me présenta le

compte des recettes et dépenses faites en Helvétie ; je l'adressai au directoire et au ministre des relations extérieures ; le commissaire ordonnateur en envoya une expédition au ministre de la guerre.

Ce compte appuyé de pièces, fut examiné et vérifié par le ministre des finances, et j'ai eu la satisfaction d'apprendre qu'il en avoit jugé les articles justes et légitimes.

L'on ne sera pas surpris qu'il a été dépensé de fortes sommes en Helvétie : cette dépense a eu pour objet ; 1°. l'envoi de trois millions à l'armée d'Angleterre ; 2°. le paiement de l'arriéré de solde à l'armée d'Italie avec passé quinze cents mille francs ; 3°. la solde de trente mille hommes de l'armée d'Helvétie, depuis germinal, an 6, jusqu'en brumaire, an 7 ; 4°. l'habillement complet de la même armée ; 5°. les subsistances en vivres et fourrages, depuis la même époque jusqu'à la fin de nivôse dernier ; 6°. la subsistance de près de soixante-dix mille hommes qui ont traversé la Suisse pour se rendre en Italie ; 7°. la remonte de la troupe à cheval ; 8°. les services des hôpitaux, des transports militaires et des équipages d'artillerie ; 9°. les différentes sommes assez con-

sidérables, envoyées à la trésorerie, en lettres de change et rescriptions : c'est le citoyen Lecarlier qui fut lui-même porteur de ces dernières.

Il ne faut pas en induire que la Suisse ait été appauvrie ; car, outre que ce qui étoit enfoui avoit été mis en circulation, c'est que la plus grande partie a été dépensée dans le pays, et que ce qui avoit été versé hors du pays, a été plus que remplacé par l'argent envoyé de France en Helvétie pour la solde, les vivres et l'entretien de l'armée.

Je ne parlerois pas d'un échange de *louis*, si on ne m'avoit reproché dans une feuille d'en avoir acheté. Je déclare que je n'en ai jamais acheté ni pour moi, ni pour le compte de la république. Ayant appris qu'il y en avoit dont l'échange pouvoit procurer quelque bénéfice, j'ai autorisé cet échange, et le bénéfice qui en est résulté, a été employé sur-le-champ à procurer des capotes aux conscrits, qui en avoient le plus grand besoin pour monter la garde, attendu la rigueur de la saison. Tel est le résumé de mes opérations financières.

Quant à ma conduite politique, une fermeté

meté bien prononcée, une honnêteté décente me faisoient redouter des mal-intentionnés, et estimer des bons citoyens. J'accueillois toutes les demandes, toutes les pétitions ; je les renvoyois aux différentes autorités, soit du pays, soit de l'armée, auxquelles il appartenoit d'en connoître. J'avois pris pour principe immuable de faire aimer et respecter le nom français, en même temps que je cherchois à donner aux fonctionnaires de l'Helvétie, cette consistance que l'indépendance de la Suisse avoit droit d'attendre de son alliée.

Je me suis appliqué à gagner la confiance des citoyens des communes que j'habitois ; j'ai eu le bonheur d'atteindre ce but. J'en appelle notamment aux communes de Berne et de Zurich, dans l'enceinte desquelles mes occupations m'ont retenu le plus souvent : leurs chefs attesteront que je poussai la délicatesse jusqu'au point de payer mon logement.

Je n'ai cessé de prévenir les maux inséparables de la présence d'une armée, en procurant aux habitans tous les soulagemens qui étoient en mon pouvoir ; et si par fois, quelques enfans perdus de la gloire ont

pu oublier un instant que l'Helvétie étoit l'amie de la France, j'ai eu lieu de me féliciter d'avoir concouru activement à la répression des excès dont on se plaignoit.

J'avois dès les premiers jours de vendémiaire, présenté ma démission ; mais elle ne fut pas acceptée. Le directoire exécutif voulut bien me mander : *Qu'ayant toujours été convaincu de la pureté de mes vues, il me donnoit avec plaisir un témoignage de sa satisfaction sur l'ensemble de ma conduite durant ma mission ; mais qu'il attendoit de mon zèle que je resterois à mon poste jusqu'à l'arrivée du C. Perrochel, l'ambassadeur, et même que je lui transmettrois toutes les connoissances de localités qui pourroient être utiles pour le succès de sa mission.*

Je ne tardai pas à adresser à cet ambassadeur des mémoires circonstanciés sur les connoissances que j'avois acquises pendant mon séjour en Suisse ; j'en envoyai de doubles au directoire. Enfin, persuadé qu'une plus longue présence de ma part en Helvétie devenoit inutile, et qu'à dater du moment où j'écrivois, je percevois un traitement sans avantage pour la chose pu-

blique, je priai le directoire de me transmettre ses derniers ordres jusqu'à une époque très-prochaine, que je m'étois permis de fixer, et à laquelle je croyois devoir retourner dans ma famille.

Je comptois qu'il plairoit au directoire de m'accorder cette faveur, lorsque, le 1er nivôse, je reçus ma nomination de commissaire civil en Helvétie. Le lendemain 2, je réitérai ma démission, et je continuai de la sorte pendant trois décades; mais, sur le rapport qui en fut fait au directoire, on reconnut qu'étant au fait du pays, et qu'ayant conduit avec ménagement l'objet des contributions, sur lesquelles il est redu encore plusieurs millions; que, d'ailleurs, l'armée m'honoroit de son estime, je reçus une dépêche du ministre des finances, qui m'annonça le refus qu'on faisoit d'accepter ma démission, *parce qu'il n'appartenoit qu'à moi*, y disoit-il, *de finir un objet que j'avois si bien commencé.*

Ce refus ne m'empêcha point de revenir à la charge; je m'attachai à demander l'acceptation de ma démission au directoire et aux ministres des finances et de la guerre; je me permis même d'écrire à ce dernier,

que je le priois de me pardonner si j'osois m'expliquer avec quelqu'énergie ; mais qu'un bon citoyen qui recevoit un traitement sans avantage pour la chose publique, devoit présenter ses motifs à celui qui étoit l'œil du gouvernement.

J'insistai plus vivement que jamais à obtenir ma retraite, parce que je trouvois que, par l'effet de la réunion de l'armée d'Helvétie à celle du Danube, la présence de deux commissaires étoit inutile : aussi le directoire n'a-t-il pas tardé à supprimer la commission que je dirigeois, et à accepter ma démission. Son arrêté me chargea de *remettre* les comptes, mémoires et observations aux ministres de la guerre et des finances, qui en feroient rapport. Je m'empressai de satisfaire à cette disposition ; et, pour ne pas prolonger plus long temps mon séjour en Suisse, en joignant un bref état sur les finances, je les priai de se faire représenter le compte circonstancié des recettes et dépenses que le commissaire-ordonnateur m'avoit présenté en brumaire, et qui leur avoit été adressé ; qu'ils y verroient l'état au vrai des sommes trouvées, rentrées et dépensées en Helvétie ; que,

quant à la gestion en ma qualité de commissaire civil, je leur soumettois la notice des comptes fournis par le receveur, étayée des pièces qui s'y trouvoient rappelées.

C'est de la sorte que je terminai une mission durant laquelle je n'ai été abreuvé que de dégoûts. Un travail immense, joint à une correspondance très - étendue, ne me laissoit que peu de momens de loisir : je correspondois avec les ministres de la guerre, des finances, de la police, de la justice, de l'intérieur et des *relations extérieures*. C'est à ce dernier notamment que j'adressois les différens projets des traités d'alliance, de commerce et des limites, les bases de ces mêmes conventions à arrêter, la notice exacte des fonds trouvés et recouvrés en Helvétie, les questions qui avoient trait à la diplomatie et aux intérêts des différens pays qui avoisinent la Suisse ; c'est sur son rapport que le directoire statuoit, et c'est par son intermédiaire que les décisions m'étoient transmises. J'ai notamment sous les yeux la correspondance au sujet d'un traité du 8 floréal de l'an 6, conclu avec le ci-devant

canton de Berne. Cette convention renfermoit des erreurs qui devoient leur cause à une rédaction peu précise ; il ne s'agissoit, en la lisant, de rien moins que de faire évacuer tout le ci-devant canton de Berne par les troupes françaises, ce qui auroit entraîné la sortie de l'armée des deux tiers de la Suisse ; je me suis cru obligé de présenter mes observations, et le ministre s'étant fait rendre compte de l'objet, a bien voulu les accueillir, en les rectifiant encore, les soumettre au directoire, qui a statué conformément à son rapport, et me tracer les instructions d'après lesquelles j'ai agi et parlé vis-à-vis du directoire de la république helvétique.

J'ai, à l'égard de tous ces objets, tenu une correspondance très-suivie avec le ministre *des relations extérieures* ; mes lettres des 20, 23, 24, 26 messidor, 2, 14, 19, 25, 29 thermidor, 13 fructidor, 3e complémentaire de l'an 6, 1er, 10, 14, 15, 19, 20, 30 vendémiaire, 2 brumaire de l'an 7, l'établissent avec ce degré d'évidence qui ne laisse rien à desirer; du reste, je correspondois avec le citoyen Perrochel, le ministre plénipotentiaire français en Helvétie, qui en

informoit le ministre avec la plus grande exactitude ; et l'on conçoit facilement que je suis possesseur d'un grand nombre de dépêches que le ministre *des relations extérieures* m'a adressées, et qui renferment les décisions qu'il avait fait rendre par le directoire. J'ose même me flatter d'avoir reçu plusieurs de ses dépêches, par lesquelles il voulut bien me témoigner sa satisfaction sur la manière avec laquelle j'avois exécutés les ordres qu'il m'avoit fait parvenir.

Je ne m'appesantirai pas sur le détail des causes ultérieures qui ont retardé l'acceptation de la démission que j'avois si souvent réitérée ; je dirai seulement en passant, que je crois les trouver dans les lettres que m'a écrites le ministre plénipotentiaire de la république helvétique en France, les 12 pluv. et 26 vent. dernier. Dans la première, il me dit : *Vous êtes maître de continuer à faire notre bonheur, ne suis-je pas sûr que votre cœur nous fournira encore cette marque de votre amitié pour la Suisse ? Je vous prie de me soutenir dans mes réclamations pour vous conserver ; c'est l'intérêt de votre nation et de la mienne qui l'exige ; faites*

encore ce sacrifice de votre tranquillité pour un pays que vous estimez.

Dans la seconde lettre, il veut bien m'écrire en ces termes : *Continuez nous donc encore vos bons offices, citoyen commissaire, ils sont nécessaires à la Suisse; vous auriez d'ailleurs à vous reprocher des maux qui résulteroient de votre démission, et je vous préviens que je trame contre vous pour votre conservation ; puissé-je être assez heureux pour réussir. . . .*

Ce témoignage flatteur que me donne ce ministre plénipotentiaire, dont le zèle et le dévoûment pour sa patrie sont connus, ne présente rien de suspect; il est au contraire le résultat des renseignemens positifs qu'il a pris sur la conduite publique et privée que j'ai tenue en Suisse.

Il ne manquoit plus à mes ennemis que de me reprocher du faste et du luxe. Ce reproche a indigné tous les gens de bien de la Suisse, qui avoient été témoins de ma tenue modeste.

Je n'avois ni équipage, ni chevaux. Je n'avois qu'un seul domestique mâle, et toute ma dépense étoit analogue. Qu'on interroge les habitans de Berne, de Zurich, de Bâle.

Parlez, vous brave armée de l'Erguel, qui fûtes la première qui m'ayiez vu parmi vous ; et vous, général Massena, qui m'avez si souvent nommé l'*ami du soldat*, dites si jamais j'ai étalé le moindre luxe; généraux, officiers et soldats de l'armée d'Helvétie, je vous invite à détruire l'erreur dans laquelle on a pu être sur la conduite de celui que vous daignâtes honorer des qualifications de *votre cher et digne commissaire*. Et vous.... mes braves camarades, que des blessures honorables ont retenus dans les hôpitaux de l'armée, ne vous rappelerez - vous plus votre commissaire, qui, mu par ce sentiment d'humanité si naturel à l'ami de son semblable, alloit vous visiter, vous consoler, vous encourager et partager son linge pour vous procurer les pansemens nécessaires à Berne, à Zurich, à Arrau, à Saint-Gall, à Coire? qui employoit toute l'autorité dont il étoit revêtu pour rendre votre position meilleure ?

Enfin, vous, les officiers de santé en chef de l'armée, qui m'avez si souvent vu dans ces lieux où l'humanité souffrante demandoit vos soins et ma surveillance, ne direz-

vous pas que le commissaire n'avoit d'autre sollicitude que celle de soulager les braves défenseurs de la patrie ?..... Oui, je n'en doute pas, vous direz la vérité, et cette vérité sera une et solidaire entre vous.

Si j'avois volé et pillé, je serois riche ; et l'opulence des nouveaux riches pouvant impossiblement se cacher, les généraux, les militaires de tout grade, les fonctionnaires et les citoyens de l'Helvétie, avec lesquels j'ai vécu, se seroient facilement apperçu d'un faste quelconque. Hé bien ! qu'on les interroge encore, et la vérité paroîtra dans son grand jour.

Quelle est ma fortune ? où sont mes trésors ? Ai-je fait passer des sommes considérables soit en France, soit à l'étranger ? Qui sont les banquiers ou négocians de l'Helvétie qui m'ont procuré ces placemens de fonds ? Qu'ils parlent ; . . . . ils diront qu'ils connoissent environ cinq mille francs que j'ai fait passer successivement à ma famille pour subvenir à ses besoins.

Quelles sont les terres que j'ai acquises ?.. Je jouissois d'un traitement ; mais la cherté excessive des vivres en Suisse, celle des loyers, des gages des domestiques stricte-

ment nécessaires, a consommé plus des deux tiers de ce même traitement; et lorsqu'on ajoutera à toutes ces dépenses, celle que m'a causé une maladie très-grave pendant près de deux mois, on se convaincra que mes épargnes ne peuvent pas être considérables.

Méfions-nous, d'après cela, de la plupart de ceux qui crient *au voleur;* ils ne dénoncent que dans la vue de détourner l'œil sévère de la loi de dessus eux-mêmes : mais ils sont dans l'erreur; son regard est trop pénétrant pour ne pas entrevoir le véritable but de la calomnie.

Ce tableau est naïf; il caractérise l'homme probe auquel une conscience pure ne fait nul reproche. Oui, j'ai bien servi mon pays, et je serai à jamais dévoué à ma patrie.

RAPINAT.

EXTRAIT

DE différentes lettres dont l'ensemble vient à l'appui des faits que le Citoyen RAPINAT, Commissaire français en Helvétie, articule dans le Précis de ses opérations.

Le commissaire , ... au directoire exécutif.

Zurich, le 14 floréal, an 5.

JE reçois déjà de toutes part des réclamations contre la quotité et le jet des contributions ; elles sont fixées à seize millions par l'arrêté du citoyen Lecarlier , du 19 germinal ; nous éprouverons des difficultés sans nombre pour réaliser cette somme ; mais il semble que *la rentrée des deux premiers cinquièmes une fois effectuée , la générosité du directoire saura déjà mar-*

quer les dispositions qu'il lui plaira de prendre à l'égard du surplus.

Nota. Cette lettre a eu son effet; le directoire a fait une remise considérable sur les contributions.

Le même, au directoire exécutif.

Zurich, le 20 floréal, an 6.

Les Zurichois se sont réunis à nos troupes sur un point très-dangereux, au nombre de plus de huit cents; ils se sont battus contre les insurgés des petits cantons avec un courage vraiment admirable, aussi me suis-je persuadé *que la générosité du directoire n'improuvera pas la décision que j'ai prise.*

Nota. J'avois fait rendre à la chambre administrative de Zurich pour plus de 30,000 f. de vaisselles qu'elle avoit versées à compte de la contribution; cette valeur fut pour indemniser les citoyens des dépenses que l'expédition leur avoit causées.

Le même, au directoire exécutif.

Berne, le 23 floréal, an 6.

J'ai vu le général Lorge qui se porte dans

le Valais, pour y appaiser les troubles suscité par le fanatisme de trois à quatre cents prêtres ; ce général qui me paroît allier une grande philantropie aux connoissances militaires, n'a pas eu grande peine à concevoir que ne s'agissant pas d'une guerre ordinaire, il étoit plus prudent d'employer les armes de la persuasion, que d'exposer les Valaisans à inonder leur malheureuse contrée de flots de sang, et il est convenu avec moi qu'il n'en feroit verser qu'à la dernière extrémité.

Le commissaire,..... au citoyen Mangourit, résident en Valais.

Berne, ce 27 floréal, an 6.

Veuillez bien, citoyen résident, vous concerter sans délai avec le général Lorge sur les mesures à prendre pour appaiser les troubles du Valais ; je ne doute nullement que votre philantropie et celle du général, ne vous porte l'un et l'autre à employer les armes de la persuasion, de préférence à toute expédition qui tendroit à verser du sang..... Il est bien satisfaisant pour moi d'avoir à correspondre avec vous sur un ton

qui n'est que l'expression de nos sentimens respectifs.

Le même, au général Lorge.

Berne, le même jour.

Je suis assuré que vous vous serez bien persuadé, que loin de faire une guerre de combats, vous n'emploierez *que la persuasion d'abord*, et que si la nécessité vous portoit à agir hostilement, ce ne sera *qu'avec des ménagemens* qui caractérisent *la générosité de votre cœur.*

Nota. Ces trois lettres prouvent les ménagemens employés envers des insurgés.

Circulaire du commissaire, adressée aux différentes chambres administratives de l'Helvétie, datée de Saint-Gall, le 24 germinal, an 7.

Les circonstances me portant, citoyens administrateurs, à connoître si dans la réalité les différens entrepreneurs ont livrés les objets dont ils étoient et sont chargés, je vous invite à vouloir bien me donner par écrit ;

1°. Qui est-ce qui a fourni et payé les chevaux de transports, des vivres-pain, depuis le premier pluviôse dernier, etc.

2°. Les subsistances, fourrages, bois de chauffage, etc.

Réponses des chambres administratives, notamment de celles de Berne, de Zurich, de Fribourg et de l'Argovie.

Nota. Cette circulaire fait connoître que le commissaire cherchoit à se procurer les preuves des fournitures au juste ; mais son travail n'a pu arriver à sa fin, par les mouvemens de l'armée et son départ de la Suisse.

Le commissaire,...... au citoyen Millet-Mureau, ministre de la guerre.

Saint-Gall, le 24 germinal, an 7.

Nous sommes dans la position la plus cruelle, et nous allons être exposés aux plus grands malheurs si vous ne venez promptement à notre secours.

Depuis long-temps nous vivons au jour la journée, quoiqu'il eût dû y avoir toujours un approvisionnement d'un mois à l'armée; lorsqu'instruit par le général Le-

courbe

courbe qu'on n'avoit envoyé, pour faire le service de sa division, que des employés sans fonds, sans crédit et sans moyens quelconques, et que la brigade du général Desolles, qui avoit opéré la réunion de l'armée d'Italie avec celle-ci, alloit être forcée d'abandonner ses positions faute de subsistances, je fis donner ordre à la compagnie Rochefort de parer sans délai à la défection de l'autre, ainsi que je vous l'ai mandé par ma lettre du 17 de ce mois...

Le salut de l'armée dépend de la promptitude des mesures que vous prendrez, etc.

Je dis la vérité, citoyen ministre, n'ajoutez pas foi aux rapports brillans qu'on vous fait; s'en laisser éblouir, c'est laisser aglomérer sur nous le poids d'une responsabilité qui ne peut être que conséquente.

Le même, au même.

Saint-Gall, le 3 floréal.

Par mes lettres des 17 et 24 germinal, je vous ai informé de l'état de pénurie extrême dans lequel se trouvoit l'armée, principalement la division du général Lecourbe qui est à la veille d'abandonner ses positions

faute de subsistances ; j'ai fait partir cette nuit une somme de 24,000 francs.

Voilà cependant, citoyen ministre, où nous en sommes réduits par la défection des fournisseurs qui ne pensent qu'à leurs intérêts, s'embarrassant fort peu de compromettre le salut d'une armée entière, etc.

Il est temps, citoyen ministre, de faire un exemple frappant, etc. etc.

Je sais que tout le monde ne vous parle pas dans le même sens, et vous montre toujours les choses en beau ; mais guidé par le plus pur désintéressement, je ne puis vous voiler la vérité, aussi je conçois parfaitement que ma correspondance doit présenter une sorte de contradiction avec celle des autres ; cependant, si vous voulez connoître les choses telles qu'elles sont, c'est à ce que je vous mande qu'il faut vous en rapporter.

Le même, au même.

Saint-Gall, le 18 floréal, an 7.

La dépêche du 9 du courant m'annonce qu'engagement a été pris d'assurer le service des subsistances d'une manière satis-

faisante ; mais permettez-moi, citoyen ministre, d'avoir l'honneur de vous observer, que je présume que, lorsqu'on vous a présenté la dépêche à la signature, vous n'avez sûrement pas trouvé le loisir de la lire, sans quoi par une suite de votre sollicitude connue, vous n'auriez pas jugé à propos d'y laisser un blanc qui est pour nous de la plus grande importance. Je dis un blanc ; en effet, la date et l'époque auxquelles la tête d'approvisionnement annoncée doit être formée, sont omises de votre lettre, de manière que nous ne sommes pas plus rassurés qu'auparavant sur les subsistances ; et ce qui ajoute à mon inquiétude personnelle, c'est que j'apprends que la même lettre avec le même blanc a été adressée au commissaire-ordonnateur ; d'où je conclus qu'elle ne présente qu'une circulaire. Je prendrai donc la liberté de vous représenter, que ce n'est pas avec une circulaire que notre brave armée trouvera sa subsistance, etc. etc. Nous sommes dans une pénurie alarmante, etc. etc. Lorsque je me représente cette situation vraiment cruelle pour un citoyen, qui, comme moi, porte le soldat dans son cœur, je me reproche en vérité les alimens que je prends.

Le même, au même.

Zurich, le 28 floréal, an 7.

.... Je prends aussi la liberté de vous observer, citoyen ministre, qu'il n'est pas étonnant que les administrations, les agens et les citoyens de l'Helvétie, qui jusqu'àprésent ont été trompés par les agens des différentes compagnies qui ne paient point, apportent infiniment de mauvaise volonté à se défaire de leurs denrées, qui dans le fait, sont leur propriété, et quelquefois même leurs seules richesses.

Le même, au directoire exécutif.

Bâle, le 1er messidor, an 7.

Vous avez bien voulu prendre en considération la réclamation de nos braves conscrits, et cet intérêt même a déjà procuré quelques avantages pour eux ; mais, citoyens directeurs, mes inquiétudes ne sont pas vaines, etc. etc.

C'est de la sorte qu'on parvient de la part des fournisseurs à donner à leurs opérations une apparence ; mais en scrutant les choses

de près, on se convainc que les fournitures ne se trouvent la plupart que sur le papier et non dans les magasins, etc. etc.

Veuillez bien voir dans ces démarches un dernier hommage, qu'en quittant la Suisse, je m'empresse de rendre à nos braves défenseurs, en même temps que vous y trouverez une preuve réitérée de zèle, etc.

Nota. Toutes ces lettres ont fait effet, et il a été constaté que le blanc qui s'est trouvé dans la lettre du ministre de la guerre, n'étoit qu'une erreur bien excusable.

Massena, général en chef, au citoyen commissaire civil du gouvernement.

Coire, le 27 ventôse, an 7.

Je reçois, citoyen commissaire, votre lettre du 16; je partage sur tous les objets qui y sont contenus relatifs aux besoins des braves militaires que j'ai l'honneur de commander, *toute votre sollicitude*.

Je vais me faire rendre un compte exact de l'état de l'habillement de la cent troisième demi-brigade, et je reconnoîtrai, sans doute, si l'on a fait emploi des étoffes

que vous dites avoir été remises à cette demi-brigade pour servir à l'habiller.

Mon intention, bien prononcée, et que je ne cesse d'intimer aux administrateurs de l'armée, est que les besoins des soldats soient surveillés, et qu'ils soient traités comme ils le méritent ; veuillez, citoyen commissaire, continuer de votre côté à seconder mes efforts, et certainement de ce concours de volontés, portées à l'ordre et au bien de l'armée, naîtront des résultats satisfaisans.

Chabran, général de brigade, au commissaire.

Mayenffeld, le 1er floréal, an 7.

Graces à vos soins, l'habillement de la cent troisième demi-brigade est enfin arrivé ; j'ai eu la satisfaction de voir distribuer tous ces effets ; les pauvres militaires, qui étoient pour ainsi dire nuds, m'ont chargé d'être leur interprête auprès de vous pour vous témoigner leur reconnoissance ; en m'en acquittant, j'éprouve un double plaisir.

Salut et respect.

Massena, général en chef, au commissaire.

Saint-Gall, le 15 germinal, an 7.

Je réponds, citoyen commissaire, à votre lettre du 14 de ce mois, où vous m'annoncez que la position de la caisse vous met dans le cas de disposer de quelques fonds pour achat de souliers pour les braves soldats de cette armée ; *je n'ai jamais douté de l'intérêt que vous portez à cette armée ; les preuves que vous lui en donnez ne sont point équivoques ;* veuillez, citoyen commissaire, les lui continuer, et je vous en aurai en mon particulier un gré infini.

Le général de brigade Oudinot, au même.

Tschau, le 1er germinal, an 7.

Les témoignages positifs, qui, en attestant de *votre amour pour le militaire*, semblent lui indiquer votre ressource pour obtenir des indemnités, etc. etc., je vous prie, s'il est en vous, d'en ordonner le remplacement, par cela vous ajouteriez à l'estime que nous nous plaisons à vous porter tous.

Salut et considération respectueuse.

Chabran, général de brigade, au même.

Richtenschevil, le 12 prairial, an 7.

J'ai reçu votre lettre, etc. etc. Je n'ai jamais douté un seul instant de l'attachement sincère que vous portez à tous les militaires de quelque grades qu'ils soient ; depuis mon arrivée à cette armée, les principes qui vous animent me sont connus, etc.

Le général de brigade Mainoni, au même.

Belinzona, le 19 nivôse, an 7.

Je compte, citoyen commissaire, sur votre *affection paternelle connue* pour les troupes ; ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elles se sont ressenti de votre active bienfaisance, etc.

Le même, au même.

Votre *sollicitude paternelle* pour les besoins des défenseurs de la patrie, me font espérer que vous prendrez en considération l'objet de ma demande ; cette bonté de votre part, en ajoutant *aux obligations sans nombre* que nous vous devons, ne pourra

rien ajouter à la reconnoissance infinie que nous ne cesserons de vous vouer pour tant de bienfaits.

Le même, au même.

Agréez, citoyen commissaire, de ma part et de celle de tous les braves défenseurs qui composent la brigade à mes ordres, l'hommage de notre juste reconnaissance pour vos sollicitudes paternelles, et votre zèle à pourvoir à nos besoins.

Le même, au même.

Permettez-moi, citoyen commissaire, d'être l'interprète des sentimens de la plus juste reconnoissance qui animent les braves de ma brigade ; ils ne perdront jamais de vue vos soins généreux, et dans l'occasion, ils s'empresseront de vous prouver qu'ils en sont vraiment dignes.

Le chef de l'état-major général, au même.

Zurich, le 2 nivôse, an 7.

Recevez, citoyen commissaire, l'expres-

sion sincère de mes regrets, et ceux de nos officiers, de vous voir quitter une armée *dont vous aviez si bien su vous concilier l'estime*, par les services continuels que vous lui avez rendus généralement et individuellement. Recevez donc, citoyen commissaire, mes adieux, etc.

Nota. Toutes ces lettres, dont on vient de donner l'extrait, si elles prouvent d'une sorte que le bien-être de l'armée a toujours été l'objet de la sollicitude du commissaire, elles font connoître de l'autre, qu'il s'étoit concilié l'estime de cette même armée.

Les communes d'Herisau, Schwellbruau, Waldstall, Schœneugrund, etc. au citoyen Rapinat, commissaire.

Permettez que ces peu de lignes vous soient adressées, en vertu de ce que nous vous devons pour l'accueil généréux accordé à nos députés, de même pour la protection de la bonne cause de laquelle vous êtes protecteur. Permettez-nous à demander la continuation, et laissez-nous le tems à nous en rendre dignes. Salut et respect éternel.

(Suivent les signatures.)

Le préfet national du canton de Soleure, au même.

Ce 13 août 1798.

Les habitans du canton de Soleure desirant donner au gouvernement français des preuves de leur attachement et de leur reconnoissance pour les avoir sorti de l'état d'esclavage et rendu à la dignité de l'homme, en les faisant rentrer dans la jouissance de leurs droits innés, permettez que je vous invite, en leur nom, d'honorer de votre présence la fête de la fédération, qui se célébrera ici jeudi 16 du courant. *Vous nous donnerez, en cédant à nos instances, de nouvelles preuves de votre bonté et de vos bonnes dispositions envers nous.* Venez donc, citoyen commissaire; amenez avec vous *vos amis; ils sont aussi les nôtres.* Que le contentement et la joie universelle, occasionnés *par votre présence*, puissent vous tenir lieu de tout ce qui manquera à cette fête *pour être digne du commissaire du gouvernement de la grande nation.*

Salut et respect.

Signé, Zeltner.

Le préfet national du canton de Zurich, au même.

Du 22 juillet 1798.

Autant j'ai eu de chagrin d'apprendre votre prochain départ de la Suisse, autant ma joie fut-elle grande lorsqu'il m'est revenu que vous restez enfin avec nous.

Oui, je le dis : *salut et prospérité pour notre chère patrie, puisque son digne et généreux libérateur ne l'abandonne pas.* Non, vous ne la quitterez qu'après avoir consolidé le bonheur de l'Helvétie. Au surplus, citoyen commissaire, soyez bien convaincu de la sincère reconnoissance de tous ceux qui ont été à même d'apprécier au vrai *la pureté de votre patriotisme :* n'attribuez pas à la nation suisse *l'ingratitude de quelques-uns*, qui, sans doute, n'ont pas l'avantage de vous connoître; *car enfin, tôt ou tard, notre nation vous bénira.*

Soyez, en outre, bien persuadé également que la postérité *honorera le C. Rapinat, à cause du bien qu'il a fait à la Suisse.*

Signé, PFENNINGER.

La municipalité de Berne, au même.

Du 13 août 1798.

On ne peut être plus sensible que nous l'avons été en apprenant par nos collègues l'agréable nouvelle que vous avez eu la bonté de les remettre en possession de la bibliothèque de cette ville. Sans doute c'est à un homme qui honore les lettres et ceux qui les cultivent, qui sait qu'en éclairant un public, c'est lui préparer les moyens d'être généreux, qu'il étoit réservé de donner à notre commune cette preuve convaincante de sa bienveillance et de l'intérêt qu'il prend à elle. Nous vous prions d'agréer l'expression de notre reconnoissance.

Salut et respect.

Nota. Le citoyen Lecarlier avoit fait fermer la bibliothèque de Berne, et mettre le scellé sur le médailler ; le commissaire Rapinat s'est empressé de rendre ce monument, et ce qu'il renfermoit, à la commune.

La même au même.

Du 20 août 1798.

A peine avions-nous satisfait aux premiers mouvemens de nos cœurs en vous exprimant, citoyen commissaire, les sentimens de la plus vive gratitude sur ce que vous avez bien voulu faire lors du fâcheux événement du 17, que le récit que l'on vient de nous faire du don magnanime que vous destinez aux malheureux incendiés, les opprime de nouveau.

Nous les sentons bien délicieusement soulagés, citoyen commissaire, en mêlant les accens de notre reconnoissance à ceux des malheureux dont vous voulez bien alléger le sort d'une manière si généreuse.

Le 17 août sera aussi mémorable dans les annales de Berne, par la générosité dont les Français l'ont signalé à tous égards, qu'il est déjà intéressant par l'union, l'harmonie et l'oubli du passé, que les citoyens de Berne se sont juré mutuellement ce jour-là.

Salut et respect.

Nota. Un grand incendie s'étant manifesté à Berne le jour du serment des citoyens

de l'Helvétie, le commissaire s'est porté, avec le général en chef, par-tout où il croyoit devoir encourager les travailleurs, sauver des enfans, des meubles et donner des consolations ; et comme c'étoit la caisse publique qui fournissoit des secours pécuniaires dans ces sortes de cas, le commissaire a cru qu'il étoit de la générosité des Français d'accorder aux incendiés une somme fixe délivrée par la caisse. Ce fut ce même jour, et par suite d'une grande fatigue, que le commissaire fut atteint d'une maladie très-grave, qui le retint deux mois allité.

La chambre administrative du canton de Berne, au même.

Du 29 septembre 1798.

Vos procédés généreux et bienfaisans, et *les principes de justice et d'équité qui vous caractérisent*, sont un encouragement à vous parler avec confiance et franchise, *chaque fois qu'il s'agit du redressement d'un abus ou du soulagement d'une charge onéreuse au peuple*. La bienveillance avec laquelle vous accueillez les adresses qui

vous sont présentées dans ce but, nous est un garant assuré de l'attention sérieuse que vous porterez sur l'objet que nous allons vous soumettre, etc.

Cette faveur précieuse ajouteroit un puissant motif de plus *aux nombreux sujets de reconnoissance* que nous avons envers votre personne.

La même, au même.

Du 8 octobre 1798.

C'est avec les sentimens de la plus vive reconnoissance, que nous avons appris, citoyen commissaire, les arrangemens que vous avez pris pour la dissolution du parc établi dans cette commune; *c'est une nouvelle preuve de vos soins à soulager le pays autant qu'il est possible*, des charges dont il a été grevé.

Nous ne manquerons pas de faire tous nos efforts pour que le service de l'armée ne souffre pas de cette réduction, et nous tâcherons de mériter de plus en plus vos dispositions favorables.

Salut et respect.

La

La même, au même.

Du 11 décembre 1798.

Par votre lettre du 20 frimaire, vous nous communiquez deux arrêtés qu'il vous a plu de prendre relativement aux bois et lumières pour la troupe, et aux réquisitions de chevaux pour les transports militaires.

Nous y voyons, citoyen commissaire, une *nouvelle preuve des soins généreux que vous ne cessez de donner au soulagement de notre patrie*, et nous nous empressons de vous en témoigner notre vive reconnoissance.

Salut et respect.

La même, au même.

Du 29 janvier 1799.

Nous recevons dans ce moment votre arrêté de ce jour, etc. etc.; l'accueil gracieux que vous avez bien voulu faire à notre demande, ainsi que la promptitude à nous l'accorder, vous auroient acquis toute notre

reconnoissance, citoyen commissaire du gouvernement, si les marques non interrompues d'une bonté généreuse dont il vous a plu nous honorer, ne vous l'avoient déjà assurée pour jamais. Daignez, citoyen commissaire, être persuadé de ces sentimens de notre part; ils ne sont égalés que par ceux d'une profonde estime.

Salut et respect.

La même, au même.

Du 31 janvier 1799.

Les citoyens Bay et Franckhanseo, nos collègues, chargés de notre part de vous témoigner de bouche notre reconnoissance et nos regrets sur votre départ, n'ayant pu avoir le bonheur de vous trouver, nous nous empressons, citoyen commissaire du gouvernement, de nous acquitter par écrit de ce devoir. *Si les marques non interrompues de justice et d'une bonté généreuse; si l'accueil gratieux et la bienveillance flatteuse que vous nous avez toujours accordé, vous ont concilié l'estime, la confiance publique et la nôtre en particu-*

lier, nous y avons été trop sensibles pour ne pas en regreter vivement la privation, en vous offrant les expressions de notre gratitude; permettez-nous de même de vous prier pour la continuation de vos dispositions généreuses envers nous et nos administrés, nos soins les plus chers seront de nous les conserver.

Salut et respect.

Nota. Si c'est à Berne que l'ennemi inconnu qui met tant d'acharnement dans ses calomnies et ses poursuites, entend trouver les preuves de vexations, concussions, dilapidations et vols dont il accuse le commissaire, il paroît d'après les lettres détaillées qu'il ne sera pas heureux dans ses recherches.

La chambre administrative du canton de Soleure, au même.

Du 18 septembre 1798.

Nous avons l'honneur de vous faire part de l'impression agréable que nous a occasionné la lettre du citoyen Rouhières, commis-

saire-ordonnateur en chef, par laquelle il nous annonce de suspendre toute espèce de contraintes envers les contribuables de notre canton pour l'acquittement *du second cinquième*, comme aussi que vous vous êtes concertés des moyens à pouvoir les soulager du fardeau des contributions.

Nous pouvons vous assurer, citoyen commissaire, que l'affabilité avec laquelle vous avez bien voulu recevoir leurs députés, les a totalement convaincus que toutes vos actions ne sont fondées que d'après une stricte justice ; ils se sont ranimés par l'espoir, et attendent leur sort avec patience. Agréez de notre part, etc.

Les citoyens contribuables du canton de Soleure, au même.

Du 22 janvier 1799.

Les citoyens contribuables du canton de Soleure, pénétrés de reconnoissance pour le zèle avec lequel vous vous êtes intéressé à leur sort, en obtenant, par votre protection, du directoire de France, l'allibération du restant de la contribution, à la-

quelle *le citoyen commissaire Lecarlier* avoit imposé quelques familles de la ville de Soleure, se réunissent pour vous faire leurs plus vifs remercimens.

La connoissance que vous avez *de leurs foibles moyens et votre cœur sensible*, vous a bien fait sentir, citoyen commissaire, les suites malheureuses qui en seroient résultées pour eux, et qui auroient rejaillies sur leurs enfans, en les réduisant dans la plus affreuse misère.

Permettez donc aux soussignés, en vous priant d'agréer l'hommage de leur reconnoissance, de vous assurer des sentimens respectueux *que votre bienfaisance leur a inspiré à jamais.*

(Suivent plus de 80 signatures.)

Le ministre plénipotentiaire de la républi-Helvétique, près celle française, au même.

Paris, ce 15 pluviôse, an 7.

Tant par le rapport verbal du citoyen Ubald Roll, et la quittance que vous eûtes la bonté de lui faire délivrer, que par la

lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 12 nivôse passé, j'apprends que vous avez, *au nom du gouvernement fançais*, libéré les contribuables de Soleure du restant de leurs contributions; vous préservez par là une quantité de citoyens de leur ruine.

Permettez, citoyen commissaire, que je vous témoigne en leur nom et le mien en particulier, les plus sincères remercimens; je ne doute pas qu'ils ne se rendront dignes par leur zèle et patriotisme de la grace que la république française leur a fait *par votre canal; recevez aussi mes vœux les plus sincères pour votre prospérité*, et l'assurance de ma plus parfaite considération.

Signé ZELTNER.

Amédée Jenner, ministre de la république Helvétique à Paris, au même.

Paris, ce 12 pluviôse, an 7.

Ma patrie vous doit tant, que ma reconnoissance survivra à tous événemens, bien heureux, si jamais je pouvois vous prouver et aux vôtres ce que je sens. Le jour de votre

arrivée étoit précédé de bien des mésentendus et d'inconvéniens entre les deux nations ; *le jour de votre départ sera pour nous celui d'un deuil général. Vous avez acquis tant de droits sur nous, que jamais la Suisse ne pourra l'oublier ; vous avez le prix de votre ouvrage en vous-même, d'avoir fait le bien d'une nation intéressante, et l'avoir rendu à jamais l'amie sincère de son antique alliée, et la France vous le doit à vous seul :* vous avez fait le bien, et vous ne pouvez ni en douter, ni l'ignorer, ce sentiment, *chez une ame telle que la vôtre,* est déjà une chose qui vous paie de vos travaux.

Vous êtes maître de continuer à faire *notre bonheur ;* ne suis-je pas sûr que *votre cœur* nous fournira encore cette marque de votre *amitié* pour *la Suisse.*

Je vous prie de me soutenir dans *mes réclamations pour vous conserver* ; c'est l'intérêt de votre nation et de la mienne qui l'exige ; faites encore *ce sacrifice de votre tranquilité*, pour un pays que vous estimez.

Nota. Si ma présence avoit été désastreuse en Helvétie, il eût suffit au citoyen Jenner

de se taire, et de ne faire aucune démarche pour conserver en Suisse le commissaire Rapinat. Celui-ci obtenoit alors l'acceptation de sa démission, donnée dès le mois de vendémiaire, an 7.

Les patriotes grisons réfugiés en Suisse, au commissaire Rapinat.

Stessa, le 19 mai, 1799.

Les soussignés citoyens de Coire ont été obligés, par l'invasion des Autrichiens en Grison, d'abandonner leurs foyers, leurs familles et leur patrie, et de se réfugier en Helvétie pour se soustraire aux persécutions dont ils étoient menacés ; désespérant de pouvoir retourner de si-tôt dans leurs foyers, se trouvant quasi sans ressources, ils s'adressent à vous, citoyen commissaire, en vous priant d'effectuer la généreuse promesse que vous avez bien voulu faire à l'un des soussignés, en lui annonçant que l'argent levé de la caisse de Coire, seroit destiné à secourir les patriotes de Coire, en cas qu'ils fussent obligés, par des circonstances majeures, à quitter leur patrie. Nous nous trouvons dans la triste nécessité, et le besoin

le

le plus pressant nous oblige à vous adresser cette prière, que, à ce que nous osons espérer, vous ne dédaignerez point.

Suivent les signatures de 20 patriotes Grisons refugiés.

Suit en outre l'arrêté pris par le commissaire, le 1er prairial dernier, qui ordonne que la somme de 2969 fr. 30 cent. trouvée dans la caisse de Coire, sera remise à ces patriotes, qui l'ont touchée.

Nota. Lors de l'entrée des Français à Coire, l'état-major de l'armée fut mettre le scellé sur une caisse qui contenoit la somme en question : il s'agissoit de savoir si cette somme appartenoit à la garnison autrichienne, ou bien aux membres du conseil de guerre de Coire, que le général en chef a fait conduire en otages. Le commissaire n'ayant pas cru devoir décider ce différent, qui, sous les deux rapports, auroit été en faveur de la caisse de la commission, et ayant eu occasion de redouter que par suite des renforts des ennemis, les Français seroient forcés à une retraite prochaine, ce qui est malheureusement arrivé, il a fait déposer la somme chez le receveur de la

commission, et cela dans l'intention de la faire délivrer aux patriotes Grisons, que le retour de l'ennemi forcera à chercher de nouveau leur salut dans une fuite précipitée. Ce foible secours a empêché plusieurs pères de familles de périr de misère.

PARIS. De l'Imp. de CELLOT, rue des Gr.-Augustins, n°. 29.